

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

25314963

Déposé
25-02-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0660681450

Nom

(en entier) : CTH INVEST

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chaussée de La Hulpe 187
: 1170 Watermael-BoitsfortObjet de l'acte : STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

Ce jour, le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "CTH INVEST", ayant son siège à 1170 Watermaal-Bosvoorde, Chaussée de La Hulpe 187, ci-après dénommée la "Société".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet.

(...)

Décision

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par le remplacement de l'article 3 des statuts par le texte suivant :

« La société peut effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tant en Belgique qu'à l'étranger. La société peut notamment utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille composé de tout type de valeurs mobilières et de droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou par option d'achat ou par tout autre moyen, tout type de valeurs mobilières et de droits de propriété intellectuelle, et les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, ainsi que les développer. La société peut accorder une assistance (sous forme de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel elle appartient (y compris les actionnaires ou les entités affiliées), ainsi qu'à toute autre société. La société peut également donner en gage, transférer, grever ou créer de toute autre manière que ce soit des sûretés, sur tout ou partie de ses actifs.

La société peut contracter des emprunts sous toute forme, sauf par voie d'offre publique (dans la mesure où les lois applicables l'interdisent). Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations de tout type et, plus généralement, tout type d'instrument de dette, convertible ou non, et/ou des titres de participation.

La société peut fournir à d'autres sociétés (qu'elle ait ou non une participation dans ces sociétés ou que ces sociétés fassent partie ou non du groupe de sociétés auquel elle appartient) des conseils et une assistance de nature commerciale, juridique, fiscale, financière, technique, industrielle et administrative, ainsi que dans le domaine de la comptabilité, de la conformité, des ressources humaines, des technologies de l'information, du marketing, du recrutement, de la durabilité et de la

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

gestion d'entreprise au sens large. Elle peut également coordonner, intégrer et optimiser l'organisation et les activités d'autres entreprises en ce qui concerne ces aspects. La société peut aider à déterminer et à mettre en œuvre la stratégie d'autres sociétés. La société peut fournir tout autre service intra-groupe et mener toute autre activité compatible avec celui-ci. D'une manière générale, la société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droit et accomplir toute opération quelconque se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser le développement. ».

DEUXIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

TROISIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Naveaux Vincent du cabinet Willkie Farr & Gallagher LLP ayant son siège à 1040 Bruxelles, Rue Belliard 35/9, ainsi qu'à tout collaborateur, ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire